

# 3<sup>ème</sup> Randonnée Automobile 2024



En collaboration avec



## - Autour des clochers tors –

<http://www.routesduvexin.fr> ou <http://www.guepardonline.fr>

Randonnée de navigation *avec road-book*

**Samedi 20 avril 2024**

## PRESENTATION

### 1. ORGANISATION

Nous organisons en collaboration avec l'Association Ecurie Guépard, le samedi 20 avril 2024, la 3<sup>ème</sup> édition de la randonnée de navigation dénommée « Randonnée automobile Autour des Clochers Tors 2024, », se conformant aux prescriptions du Code de la Route.

Cette concentration de véhicules anciens et d'exception, a pour finalité de les faire rouler dans des conditions de sécurité optimale ; ainsi que de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constitue ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

**Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive, et ne fera l'objet d'aucun temps imposé, ni d'aucun classement, suivant la réglementation, mais d'un corrigé individuel du respect du parcours de navigation.**

La plaque tournante se situe à Fougeré (49150 Baugé en Anjou). La commune traversée par la randonnée est la communauté de communes Beaugéois-Vallée. Le Chef lieu, Baugé, et les mairies déléguées seront informées par écrit. Les départs se feront de minute en minute afin d'étaler le flux des participants dans la circulation générale. Le nombre de véhicules participants sera moins de 40.

#### 1.1 Responsable de la randonnée

***thierry.coltin chez gmail.com***

Thierry Coltin, coordonnées : **06-21-16-36-76** (inscriptions voir §2.3)

Adresse : Thierry Coltin lieu dit La Richardière 49150 Fougeré, Baugé en Anjou

#### 1.2 Programme

Samedi 20 avril 2024 :

- de 7h30 à 9h15 : **Salle de réception La Richardière**, à Fougeré 49150
  - o Café d'accueil et viennoiseries
  - o Accueil des participants, vérification des documents, vérification des véhicules
- 9h15 : briefing sur le déroulé de la manifestation, avec rappel des consignes de sécurité
- 10h00 : départ des participants pour l'étape du matin, de minute en minute
- à partir de 12h00 :
  - o Retour des participants à la salle de réception
  - o Pause repas, buffet froid et boissons
- 13h40 : départ des participants pour l'étape de l'après-midi, de minute en minute
- à partir 17h00 : retour des participants à La Richardière, fin de la Randonnée.
- 18h30 : Corrigés du parcours, Cérémonie de clôture
  - o Apéritif et repas chaud
  - o Soirée musicale avec remise de cadeaux souvenirs à chaque participant

## 2. PARTICIPANTS

### 2.1 Véhicules autorisés

Sont admis tous les véhicules construits avant le 01/01/1994, ainsi que les véhicules d'exception postérieurs à cette date, après acceptation par l'organisateur.

Chaque véhicule devra être régulièrement immatriculé, et posséder un Contrôle Technique valide.

Vérifications des véhicules : l'Organisateur effectuera les contrôles suivants : éclairage et clignotants, sculpture des pneus, sonorité de l'échappement, essuie-glaces, et vérifiera la présence de 2 gilets fluorescents de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation.

### 2.2 Equipage

Chaque équipage sera composé d'un conducteur et d'un co-équipier. Des accompagnants supplémentaires pourront être acceptés dans le véhicule. Un seul itinéraire sera délivré par équipage.

Pour des raisons de sécurité, un téléphone portable est obligatoire dans chaque voiture. Son utilisation comme outil de navigation cartographique est interdite (voir §3)

Vérifications des documents : lors de ces vérifications le conducteur devra présenter les originaux de :

- son permis de conduire en cours de validité
- le certificat d'immatriculation du véhicule, et le récépissé de son Contrôle Technique en cours de validité
- l'attestation d'assurance du véhicule
- et l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord.

Une copie de tous ces documents devra être jointe à l'envoi de la feuille d'inscription à la randonnée, afin d'en faciliter les vérifications.

### 2.3 Inscription

Le droit d'inscription à la randonnée est fixé à 150 €.

Cette participation aux frais comprend, pour un équipage de 2 personnes :

- Les plaques de l'événement et les mini-plaques autocollantes
- Les carnets d'itinéraire (road-books et cartes)
- Le café et viennoiseries d'accueil
- Le buffet traiteur du midi
- Le buffet chaud traiteur du soir
- Les cadeaux souvenirs lors de la cérémonie de clôture.

Inscription : la feuille d'inscription ci-jointe dûment remplie et obligatoirement accompagnée du montant de l'inscription à l'ordre de « SARL INFODIAF », est à adresser avant le 8 avril 2024 (cachet de la Poste faisant foi) à :

**THIERRY COLTIN Lieu dit La Richardière, 49150 Fougeré, Baugé en Anjou.**

Il est bien spécifié que le déroulement de la randonnée est sur route ouverte, sans aucun temps imposé. De ce fait, la responsabilité de chaque équipage, de son matériel et de son comportement pendant la randonnée est permanente.

L'engagement de l'équipage à cette randonnée équivaut à une décharge de responsabilité envers l'organisation en cas d'infraction, d'accident de la circulation ou d'incident.

Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la randonnée, son droit d'inscription lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient dans les 15 jours, l'organisateur se réserve le droit de conserver la somme de 45,00€ compte tenu des frais engagés. Si l'équipage ne se présente pas au départ sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### 3. DEROULEMENT DE LA RANDONNÉE

Cette manifestation est avant tout une randonnée touristique de navigation, dont l'objectif est de rallier le point d'arrivée en ayant respecté le parcours proposé par l'organisateur.

Un carnet de bord sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Ce carnet doit être rempli par l'équipage, case après case dans l'ordre des Points de Passage ou Points Remarquables rencontrés tout au long du parcours. Cela permettra à l'organisateur de vérifier le respect du parcours.

Le parcours est d'environ 160 km au total. Au départ de chacune des deux étapes, chaque participant se verra remettre le road-book décrivant l'itinéraire de cette étape.

Afin de s'adapter à l'expérience de chaque équipage, deux niveaux de difficulté de navigation sont proposés :

- Confirmés : road-book avec fléchés métrés ou non métrés, cartes tracées au 1/25000<sup>e</sup> ou sans échelle. Pas de traçage au moyen d'un calque. Niveau de difficulté sans complexité excessive, la navigation standard reste la priorité.
- Découverte : road-book avec fléchés simples et cartes faciles tracées au 1/25000<sup>e</sup>.

**Rappel : Pas de temps imposé pour effectuer le parcours!**

Afin de préserver le caractère ludique de cette randonnée, tous les appareils affichant une cartographie du terrain géolocalisée (que ce soit sur **smartphone, tablette, ou tout autre système**) ne seront pas autorisés.

### 4. ASSURANCES

Pour les dommages, le participant reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par un participant, à lui-même et à son co-équipier.



# Randonnée Automobile 2024

## Feuille d'inscription

Document à renvoyer soigneusement et complètement rempli, seuls les bulletins complets seront acceptés (avec chèque ou virement). Nous acceptons les modifications ultérieures.

- Joindre le règlement de 150€ par chèque à l'ordre de SARL INFODIAF (+35€ par passager supplémentaire) ou par virement bancaire : FR76 1790 6000 3296 3678 3111 969 S.A.R.L. Infodiaz  
à Thierry Coltin, Lieu dit La Richardière, 49150 Fougeré, Baugé en Anjou

	<u>Conducteur</u>	<u>Co-équipier</u>
<b>NOM</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Courriel</b>		
<b>Téléphone</b>	<i>(Joignable en cours de rallye)</i>	
<b>Permis de conduire N°</b>		
<b>Délivré le, à</b>		
<b><u>Difficulté de navigation</u></b>	<b>Confirmé</b> ou <b>Découverte</b> (rayer la mention inutile)	<b><u>Passagers supplémentaires,</u></b> <b>nombre :</b>
<b><u>VOITURE</u></b>		
<b>Marque</b>		
<b>Modèle et Type</b>		
<b>Année de 1ère immatriculation</b>		
<b>Immatriculation</b>		
<b>Véhicule assuré auprès de la compagnie .....</b>		
<b>Par le contrat N°</b>	<b>Valable jusqu'au :</b>	
<b>Contrôle technique N°</b>	<b>Valable jusqu'au :</b>	
<b><i>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur.</i></b>		

⇒ Joindre **OBLIGATOIREMENT** une copie des documents mentionnés en §2.2

« En signant ce document, je m'engage à respecter le Code de la Route, ainsi que toute indication de l'organisateur. Je m'engage à ce que mon véhicule soit valablement immatriculé, assuré, et que mon permis de conduire soit valide. Enfin, je dégage l'Organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serais auteur ou victime »

Signature du conducteur précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :